

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
2024 02 01

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

SAÔNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	22

Date de la convocation
15/02/24

Date d'affichage
28/02/24

Objet de la délibération
Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2024

Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 22 février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE BAUD, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Christian MOREL, Franck NICOLAS (arrivée à 18h54), Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SERGARD, Benoit VUILLEMIN (arrivée à 18h57)

Excusés :

Cyril MARECHAL donnant pouvoir à Lylian CALVAT
Jean-Baptiste MALIVERNAY donnant pouvoir Karine GOMES
Daniel FABREGUES donnant pouvoir à Emilio JUAREZ
Margaux PRAOM donnant pouvoir à Nadine SAUVONNET

Absents :

Nadine SAUVONNET a été désigné secrétaire de séance.

Arrivée de Franck NICOLAS à 18h54, il participera au débat et aux délibérations à partir de cette heure.

Arrivée de Benoit VUILLEMIN à 18h57, il participera au débat et aux délibérations à partir de cette heure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 et D2312-3 ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment l'article 107-II-4° et 5° ;
Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2024 sont définis dans le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2024 de la ville.

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire :

Par 22 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE,

DÉCIDE

- **De prendre acte qu'a eu lieu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), sur la base d'un rapport annexé à la présente délibération, portant sur les axes budgétaires de la commune de Saône, et ceci avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024, qui interviendra selon planning ci-dessous.**

Jeudi 22 février 2024 à 18H30 Salle Guy Devaux	<u>Conseil municipal :</u> Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2024 et points à l'ordre du jour.
Lundi 04 mars à 19H00 Salle Guy Devaux <i>Participation de tous les élus.</i>	<u>Commission n°1 - Finances :</u> Comptes de gestion 2023, Comptes administratifs 2023 et propositions pour les budgets primitifs de 2024.
Mardi 26 mars 2023 à 18H30 Salle Guy Devaux	<u>Conseil municipal :</u> Vote des CA 2023, des comptes de gestion 2023, affectations des résultats, cessions, votes des taux, des budgets primitifs 2024 et points à l'ordre du jour.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 22/02/2024
Monsieur le Maire de Saône,
Benoît VUILLEMIN



DESTINATAIRES :

- PREFECTURE DU DOUBS
- TRESORERIE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Année 2024 - SAONE

D.O.B. (Débat d'orientation budgétaire)



- **La loi de finances 2024 et la loi de programmation des finances publiques 2023-2027**
- **L'évolution du contexte socio-économique**
 - Contexte macro-économique
 - Contexte local
- **L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes**
 - Fonctionnement
 - Investissement
- **Les ratios financiers**
- **La dette**
- **Les budgets annexes**
- **Dossiers pluriannuels**

Sommaire



La loi de programmation 2023-2027

- Cadre pluriannuel aux budgets
- Fixe des objectifs d'équilibre des finances publiques et la trajectoire pour y arriver
- Décline les objectifs par type d'administration
- Pas de contrainte spécifique permettant de respecter ces objectifs pour les collectivités locales

- Abondement de 320 M€ sur les dotations
L'essentiel est affecté aux dotations de
péréquation des communes (+150 M€ sur la
DSR, dont 60 % devront être affectés à la part
péréquation, et +140 M€ sur la DSU), le solde de
30 M€ alimentant la dotation
d'intercommunalité.

- Hypothèses croissance PIB 2024 : +1,00 %
- Hypothèse inflation : +2,6 %
- Coefficient de revalorisation des bases 3,9 %
- Résorption du déficit public, censé revenir
de 4,9
% à 4,4 % du PIB en 2024 puis 2,7 % en 2027

La loi de finances 2024



- Verdissement affiché des finances locales
 - Obligation faite aux collectivités de plus de 3 500 habitants, à partir de 2024 pour les comptes administratifs et 2025 pour les budgets, de ventiler leurs dépenses d'investissement dans une annexe valorisant leur « impact pour la transition écologique », selon des critères qui restent à préciser.
 - Possibilité d'identifier en annexe la part de la dette finançant les dépenses d'investissement relatives à la transition écologique.

La loi de finances 2024

- Baisse de la DGF
- Charges de personnel hausse du SMIC, revalorisation des bas salaires, sous réserve de valorisation du point d'indice, prime inflation
- Coefficient de revalorisation des bases à 3,9%
- Inflation des matières
- Inflation des énergies

FACTEURS IMPACTANT NIVEAU COMMUNE

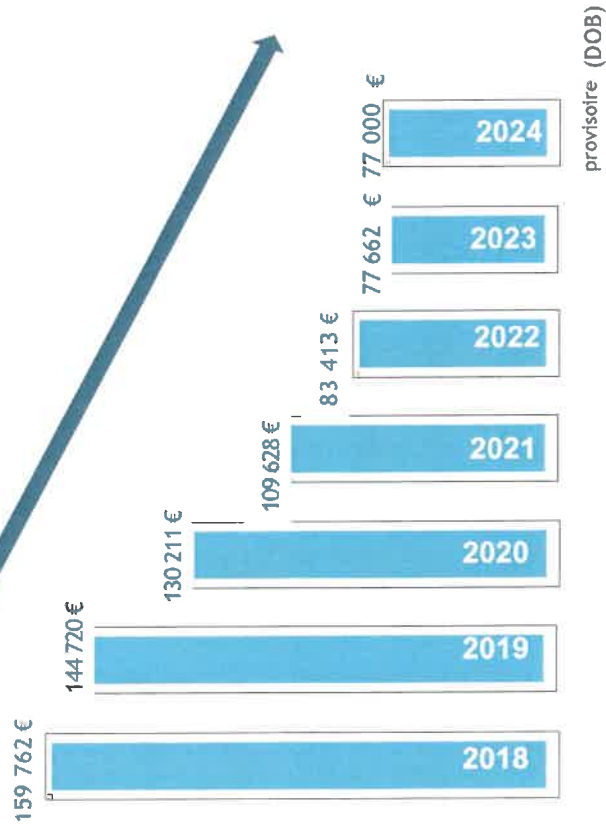
Évolution prévisionnelle des recettes

- Pas d'augmentation en 2024 des taux d'imposition communaux
- Coefficient de revalorisation des bases de 1,039 soit une augmentation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 3,9 % en 2024.
- Baisse de la DMTD suite à la baisse du volume des transactions immobilières – crise immobilière 2023 et risque de se poursuivre en 2024

Evolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement

Recettes

Projection de la perte de DGF-COMPTE 741



Fiscalité locale

- > Perte d'autonomie financière avec la disparition de la TH
- > Quels sont les leviers pour la commune ?
 - Tarification (location des salles, droit de place...)
 - > augmentation du dépôt de garantie des salles
 - > location de la salle Maurice Maire
 - > salle Guinemand uniquement réservée aux Saônois ?
 - TFB: taux stable depuis plus de 8 ans ;
 - Amendes : déjections canines et radars (type tronçon)

Recettes



Intercommunalité

Evolution de l'attribution de compensation - CLECT

ANNEE 2019 : 174 963,43
ANNEE 2020 : 169 733,89
ANNEE 2021 : 149 462,81
ANNEE 2022 : 149 462,81
ANNEE 2023 : 149 462,81
ANNEE 2024 (DOB) : 149 462,81

Dépenses INVESTISSEMENTS

Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement



Evolution de la masse salariales

ANNEE 2018 : 814 650,24 €

ANNEE 2019 : 775 501,28 €

ANNEE 2020 : 766 504,05 €

ANNEE 2021 : 870 689,82 €

ANNEE 2022 : 933 465,30 € - indexation du SMIC sur l'inflation, revalorisation du point – impact de la CTA avec une contrepartie en subvention

ANNEE 2023 : 1 045 327,82 € - 1^{ère} année d'impact du RIFSEEP avec le CIA – hausse du SMIC – Impact de la CTA avec une contrepartie en subvention de 200 K€ - promotion interne : 1 agent de maîtrise

ANNEE 2024 (DOB) : 990 000,00 € - hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2024 de 1,17 % - prime inflation impact 13 500,00 € chargés – avancement impact 3% - promotion interne : 1 agent de maîtrise – CIA

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212505325-20240222-20240201-DE

Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement



Charges de fonctionnement chapitre 11

ANNEE 2018 : 448 856,83 €

ANNEE 2019 : 451 946,06 €

ANNEE 2020 : 451 977,92 €

ANNEE 2021 : 443 159,33 €

ANNEE 2022 : 522 522,35 € - inflation 5,2 % en moyenne selon INSEE – 1^{ère} hausse des énergies

ANNEE 2023 : 559 882,28 € - inflation des matières premières et énergies 5,7 % (IPCH) à titre indicatif les énergies (élec, combustibles et carburants) représentent 143 533,69 € soit 25,64 % du chapitre 11 de fonctionnement.

ANNEE 2024 (DOB) : 585 000,00 €

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212505325-20240222-20240201-DE

Dépenses Subventions aux associations et CCAS

DOB 2024 :

ASSOCIATIONS : 37 500,00 € à l'identique de 2023

CCAS : 10 000,00 €



Dépenses Charges financières



ANNEE 2018 : 220 145,23 €

ANNEE 2019 : 210 470,41 €

ANNEE 2020 : 210 303,49 €

ANNEE 2021 : 198 547,38 €

ANNEE 2022 : 190 118,66 €

ANNEE 2023 : 208 938,53 € - impact année pleine emprunt Gilleroyes

ANNEE 2024 (DOB) : 206 000,00 €

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212505325-20240222-20240201-DE

Consolidé Fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RESSOURCES DE L'EXPLOITATION							
CH013 ATTENUATION DE CHARGES	63 940,89	24 751,73	24 649,15	22 318,67	48 980,13	15 539,03	25 000,00
CH70 VENTES PRODUITS ET SERVICES	35 785,98	117 738,28	155 772,16	166 824,10	144 987,42	159 463,14	166 900,00
CH73 IMPOTS ET TAXES	1 624 468,10	1 588 668,23	1 614 105,03	1 568 648,55	1 708 812,99	1 834 400,43	1 860 561,65
CH74 DOTATIONS PARTICIPATIONS	305 585,94	314 712,61	302 408,29	381 535,53	310 381,68	463 036,39	256 800,00
CH75 AUTRES PROD/CH76 PROD FIN	58 397,14	62 444,60	212 423,13	30 886,33	159 805,02	81 361,45	69 700,00
CH77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	36 356,16	120 709,60	25 163,05	24 376,59	48 294,13	5 128,80	10 000,00
CH011 CHARGES A CARACT GENERAL	-	451 946,06	451 977,92	443 159,33	-	559 882,28	-
CH012 CHARGES DE PERSONNEL	-	775 501,28	766 504,05	870 689,82	-	1 045 327,82	-
CH022 DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	-	-	-
CH65 AUTRES CHARGES COURANTES	-	269 014,75	256 114,52	235 797,68	-	293 656,21	-
CH66 CHARGES FINANCIERES	-	210 470,41	210 303,49	198 547,38	-	208 938,53	-
CH014ATTENUAT PROD/CH67 EXCEPT	-	300 878,22	17 660,65	195 621,73	-	13 263,53	-
AUTOFINANCEMENT	318 002,36	221 214,33	631 960,18	250 773,83	563 787,51	437 655,87	208 176,65

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

ID : 025-212505325-20240222-20240201-DE

Berger
Levrault

Consolidé Fonctionnement

AUTRES RESSOURCES	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CH77/775 +VALUES CESSION ACTIF	-	211 350,00	600,00	181 000,00	4 800,00	40 000,00	12 000,00
CH10/10222 FCTVA (invest n-1)	35 934,39	237 901,26	78 350,42	11 361,16	19 301,66	24 564,91	20 000,00
CH10/10223 TLE	-	-	-	-	-	-	-
CH10/TAXE AMENAGT TERRITOIRE	27 585,27	106 347,61	134 912,33	58 571,63	32 225,48	16 553,17	15 000,00
CH13/SUBVENTIONS INVESTISTS	184 520,90	235 053,72	299 496,63	132 676,96	128 450,87	55 141,86	-
CH16/NOUVEL EMPRUNT	-	1 015 000,00	-	-	1 015 000,00	-	400 000,00
AUTRES RESSOURCES	250 058,56	1 807 671,59	515 379,38	385 630,75	1 201 800,01	138 282,94	449 024,00
EMPLOIS STABLES	-	-	-	-	-	-	-
R8T EMPRUNTS	-	-	-	-	-	-	-
CH16 INTERETS NX EMPRUNTS	237 727,85	225 824,39	233 281,07	241 019,97	1 255 028,81	248 444,83	257 023,78
DENPENSES IMPREVUES INVESTISTS	-	-	-	-	-	-	-
605 REGIES (uniquit fournitures)	-	-	-	-	-	-	50 000,00
2 INVESTISSEMENTS REALISES	-	-	-	-	-	-	-
investissements (minimum annuel)	228 488,53	1 369 259,53	67 210,32	171 810,13	221 386,89	349 607,31	600 000,00
Avance Remboursable BA Lotissements Les Hurlévents	-	1 015 000,00	-	-	RAR 2023	156 651,82	500 000,00
Achat terrains Gilleroyes-expropriation	8 912,70	174 963,49	169 733,89	149 462,81	149 462,81	149 462,81	149 462,81
AC GBM	-	-	-	-	-	-	-
EMPLOIS STABLES	475 129,08	2 785 007,41	470 225,28	562 292,91	1 625 878,51	904 166,77	1 556 486,59

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

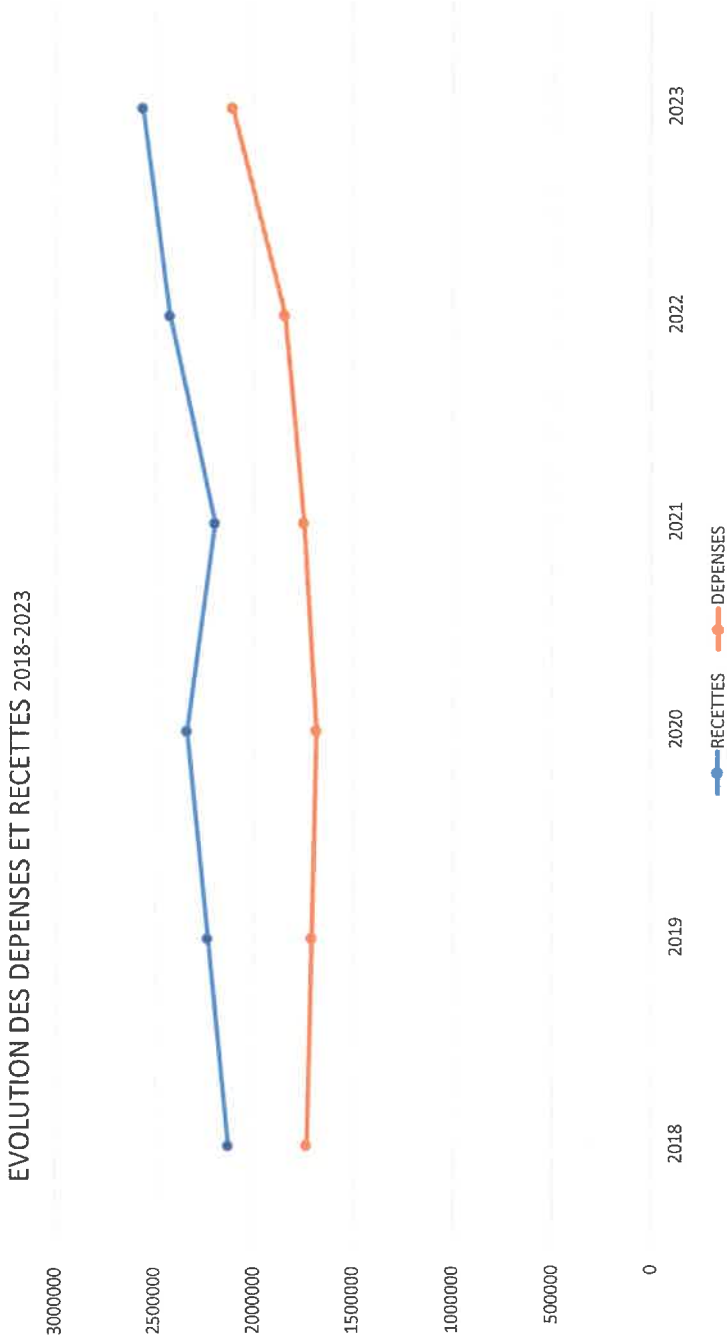
Publié le

ID : 025-212505325-20240222-20240201-DE



Evolution des dépenses et recettes 2018-2023

- Recettes Réelles Fonctionnement
- Dépenses Réelles Fonctionnement





ANNEE 2018 : 228 488,53 €

ANNEE 2019 : 1 369 259,53 €

ANNEE 2020 : 67 210,32 €

ANNEE 2021 : 171 810,13 €

ANNEE 2022 : 221 386,89 €

ANNEE 2023 : 506 259,13 € dont 152 370,40 de fond de concours voiries

ANNEE 2024 (DOB) : 600 000,00 € avec nouvel emprunt de 400 K€ sous réserve de la programmation des travaux du centre-bourg par GMB.

Evolution prévisionnelle des dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212505325-20240222-20240201-DE



ANNEE 2018 : 248 040,56 €

ANNEE 2019 : 790 652,59 € dont produits cessions d'éléments d'actif : 211 350,00 €

ANNEE 2020 : 513 359,98 €

ANNEE 2021 : 383 609,75 € dont produits cessions d'éléments d'actif : 181 000,00 €

ANNEE 2022 : 184 778,01 €

ANNEE 2023 : 136 259,94 € dont produits cessions d'éléments d'actifs : 40 000,00 €

ANNEE 2024 (DOB) : 47 000,00 €

Evolution prévisionnelle des recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212505325-20240222-20240201-DE

Investissement 2024

Financement investissement 2024 :

- Autofinancement
- Subventions : non positionnées car pas d'arrêtés d'attribution à ce jour
- FCTVA : 20 000 €
- Emprunt DOB : 400 000 € sous réserve de la programmation des travaux du centre-bourg par GMB.
- Taxe d'aménagement

Evolution prévisionnelle des dépenses d'investissement

Capacité d'autofinancement : l'épargne brute

Les ratios financiers

ANNEE 2018 : 318 002,36 €

ANNEE 2019 : 221 214,33 €

ANNEE 2020 : 631 960,18 €

ANNEE 2021 : 250 773,83 €

ANNEE 2022 : 563 787,51 €

ANNEE 2023 : 437 655,87 €

Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Taux d'épargne brute

ANNEE 2018 : 14,97 %

ANNEE 2019 : 9,92 %

ANNEE 2020 : 27,07 %

ANNEE 2021 : 11,43 %

ANNEE 2022 : 23,28 %

ANNEE 2023 : 17,10 %

Les ratios financiers

Taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute est déterminé par le rapport entre l'épargne brute d'une Collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement. Ce taux d'épargne brute permet d'analyser la santé financière d'une Collectivité locale.

Il est d'usage d'associer au **taux d'épargne brute** deux seuils, un premier à 10% et le second à 7%.

Le premier seuil correspond à un premier avertissement, une commune qui passe sous les 10% n'est pas à l'abri d'une chute sensible voire une perte totale d'épargne. On le considère comme un seuil d'alerte.

En deçà du second seuil, on considère que la situation de la collectivité se complexifie. On peut y voir des premiers signes avant coureurs d'une situation financière dégradée. La collectivité peut avoir beaucoup de difficultés à dégager des marges de manœuvre.

A noter, le **taux moyen d'épargne brute** d'une commune française se situe aux alentours de 13%.

Les ratios financiers

La capacité de désendettement

en années

La capacité de désendettement est calculée en divisant le stock de dette par l'épargne brute.

Stock de la dette au 31/12/2023 : 5 955 042,68 €
Dont 1 015 000,00 € à moins de 5 ans – emprunt souscrit avec un point de départ en 2019 pour l'acquisition des terrains de la Gilleroyes sous procédure d'expropriation.

Ratio : 13,58 années

Indicateur BP trésorerie au 31/12/2023 : 2 456 403,23 €

ANNUITE EN CAPITAL :

ANNEE 2018 : 237 727,85 €

ANNEE 2019 : 225 824,39 €

ANNEE 2020 : 233 281,07 €

ANNEE 2021 : 241 019,97 €

ANNEE 2022 : 1 255 028,81 €

ANNEE 2023 : 248 444,83 €

Les ratios financiers

La capacité de désendettement

en années

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

Un seuil de vigilance à 10-11 années

Ainsi, la capacité de désendettement d'une collectivité est à comparer avec la durée d'extinction de sa dette. Elle exprime le nombre d'années de remboursement de dette restant avant extinction intégrale de la dette, pour un amortissement de dette moyen, exprimé en nombre d'années. Elle est égale à l'encours de dette divisé par l'amortissement annuel moyen de la dette

Les ratios financiers

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212505325-20240222-20240201-DE

Orientation investissements en 2024

- Voiries :
 - Travaux d'aménagement du centre-bourg estimation à 500 k€ en fond de concours - ce montant pourra être étalé sur deux exercices 2024 et 2025 à hauteur de 50 % et selon la fin du chantier des réseaux
 - Chemins ruraux - Peneval estimation à 30 000€.
- Sécurité :
 - Mise en place de panneaux d'avertissement
- Écoles :
 - Tablettes (TNE)
 - Deuxième préau (école élémentaire)
 - Arbres (végétalisation de la cours)
- Création d'une Ludo Tech
- EVS :
 - Création d'un lieu de savoir et d'apprentissage (ex : Learning center)
 - Poursuivre les discussions avec la CAF du Doubs
- Médiathèque :
 - Création d'une salle d'apprentissage, plus l'amélioration du réseau internet estimation à 5 000€.
 - Horaires d'ouverture, modalité d'accessibilité.

Evolution prévisionnelle des dépenses d'investissement

Les budgets annexes

CAVEAUX

Investissement en stock à réaliser au niveau du jardin
d'urnes (DOB)

PERISCOLAIRE

Budget à fréquence constante par un équilibre du BP chapitre 65

Les budgets annexes

FORETS

- Evaluation ONF 2024 : (message ONF) - DOB
L'exploitation des résineux malades en exploitation groupée a enlevé 3059 stères, pour recette d'environ 60 000 €
Les bois feuillus en cours d'exploitation par Laurent Simonin devraient permettre une recette d'environ 21 000 €
Pour finir les douglas des parcelles 34 et 35 destinés à la Scierie Maugain abonderont les recettes de 15 000 €
Soit une recette globale d'environ 96 000 € à laquelle il faut enlever les frais d'exploitations et les frais ONF (environ 13 000 €) sauf pour l'exploitation groupée des résineux malades
- RAR à réaliser ONF : 13 452,00 €
- Acquisition parcelle des Salins de Bregille : 45 000,00 €
- Plantation d'arbres au Centre-bourg : 15 000,00 €
- Poursuite du plan de relance et fin en 2024 avec le solde de la subvention
- Sécurisation du cône d'atterrissage pour l'aérodrome – solde de subvention à recevoir sur la convention 2018
- Solde au trésor public sur le budget annexe : 392 366,61 €

Les budgets annexes

COMITE DES FETES, CEREMONIES, COMMUNICATION

Rappel délibération : création du budget annexe comité des fêtes, cérémonies avec une autonomie financière. Donc il est impératif d'avoir une trésorerie positive en permanence

Transfert du BP vers le budget annexe d'une partie du compte 623 du chapitre 011 – 50 000,00 (DOB)

Les budgets annexes

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212505325-20240222-20240201-DE

LOTISSEMENT LES HURLEVENTS

Budget assujettis à la TVA

Avance de trésorerie sur le budget investissement vers le budget annexe lotissement « les hurlevants »

Le budget annexe se composera principalement des travaux de VRD et frais d'études et maîtrise d'œuvre sur la première année

Les estimations sont :

396 000,00 € HT de frais VRD

33 333,00 € HT de frais de géomètre, arpentage, maîtrise d'œuvre...

Les budgets annexes

ENJEU PLURIANNUEL POUR LA COMMUNE

Dossier GILLEROYES

Les montants engagés, depuis 2004, répertoriés dans les éléments d'actifs de la commune sont de :

- N°2005/08/05 « Etude impact ZAC Gilleroye » pour un montant de 10 408,04 €
- N°2005/08/04 « Avis d'insertion création ZAC » pour un montant de 4 346,47 €
- N°2005/08/02 « Etude et préparation dossier » pour un montant de 101 018,82 €
- N°2005/08/01 « Achat terrains » pour un montant de 674 996,56 €
- N°2005/08/2111 « Terrain » pour un montant de 39 703,52 €
- N°2019/02 « Terrains expropriation » pour un montant de 1 014 361,00 €
- N°2019/39 « Acquisition Cuche Lucie-complément » pour un montant de 3 605,00 €
- N°2021/11/29 « Parm » pour un montant de 5 940,00 €
- N°2022/03/03 « Parm » pour un montant de 1 523,02 €
- N°2022/76 « Etude Gilleroye B3G2 » pour un montant de 2 640,00 €
- N°2022/820 « Etude Gilleroye EVI » pour un montant de 15 755,40 €
- N°2022/1070 « Etude Gilleroye B3G2 » pour un montant de 5 400,00 €

Dossier pluriannuel - ZAC GILLEROYES

ENJEUX MAJEURS POUR LA COMMUNE

Dossier pluriannuel - ZAC GILLEROYES

En 2023 :

- Etude Hydrologie « Cabinet Reilé » pour un montant de 28 602,00 €
- Forage SOFITER pour un montant de 4 838,33 €
- Réactualisation du chiffrage de faisabilité pour un montant de 3 996,00 € réalisé par le cabinet RV2 Conseils

En 2024 : cadrage juridique avec un cabinet d'avocat :
estimation 12 K€

Total engagé par la commune depuis 2004 : 1 909 671,14 € hors
cadrage juridique

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212505325-20240222-20240201-DE

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le



ID : 025-212505325-20240222-20240201-DE